

Avec Michel Cassan

Anne Jollet, Gaëlle Tallet

Les questions, les notes et la bibliographie choisie de l'œuvre de Michel Cassan, professeur émérite d'histoire moderne de l'Université de Poitiers, sont de la responsabilité des auteures de l'entretien, Anne Jollet, maîtresse de conférences en histoire moderne, Université de Poitiers et Gaëlle Tallet, maîtresse de conférences en histoire ancienne, Université de Limoges. Les auteures remercient chaleureusement Michel Cassan de ses réponses à leurs questions et de sa relecture de l'écriture de cet entretien. Néanmoins les références et les commentaires fournis par les notes relèvent bien sûr de la responsabilité des rédactrices.

Anne Jollet : Michel Cassan, comme vous le savez, la revue *Tierce* souhaite développer à travers cette rubrique « Entretiens » des réflexions sur l'histoire en train de se faire en instaurant des dialogues avec des historiens dont l'œuvre en cours a déjà contribué à la construction du champ de recherche concerné. En fonction de ce que souhaiteront les historien-ne-s interrogé-e-s, nous proposons d'évoluer entre ego-histoire et réflexions sur les différents champs intellectuels fréquentés par les travaux des chercheurs.

Vous avez derrière vous une longue carrière de professeur des universités, à l'université de Limoges puis à l'université de Poitiers. Vous avez participé par vos propres travaux, comme par ceux que vous avez impulsés, à un renouvellement important de nos connaissances sur le XVI^e siècle. À partir de votre impressionnant travail de thèse sur le « Temps des guerres de Religion en Limousin », vous avez développé de nombreuses recherches sur les questions de la paix et de la conciliation dans ce temps de guerre en Europe. Cela vous a amené à vous intéresser de façon très novatrice au rôle du groupe social des « officiers moyens ». Puis à travers ces recherches, vous avez rencontré les « archives du for privé » et contribué à la valorisation de cette source nouvelle. Ce travail se traduit par de nombreux articles, publiés dans des revues régionales comme internationales, des directions d'ouvrages collectifs, des analyses originales, dont le très récent ouvrage sur « La grande peur de 1610 », mais aussi des manuels qui sont les outils de travail de nos étudiants.¹ Aussi, nous proposons d'ouvrir cet entretien par une question très large ramenant au choix initial de votre sujet de thèse. Ce travail a débouché sur une thèse d'État, soutenu sous le titre *Le Temps des guerres de Religion en Limousin*. Pourquoi avoir fait le choix du XVI^e siècle et spécifiquement les affrontements religieux pour ce grand travail ? Pourriez-vous revenir notamment sur la façon dont vous perceviez l'état des lieux historiographique au moment du choix de ce sujet et du directeur de ce travail, Yves-Marie Bercé, dans les années 1980, puis au moment de la soutenance de cette thèse d'État en 1993 ?²

Michel Cassan : Ce choix traduit, je pense, un intérêt particulier pour le ou les rapports au monde et au monde des individus et des sociétés dans des situations de débats, de conflits, voire de collapsus ; pour la façon dont individuellement et collectivement, les hommes envisagent la résolution des conflits, réussissent à mettre en œuvre des solutions de pacification, de réconciliation, le pardon m'apparaissant plus délicat à questionner pour un

¹ Michel Cassan, *La grande peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010 ; Michel Cassan, *La France du XVI^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2015.

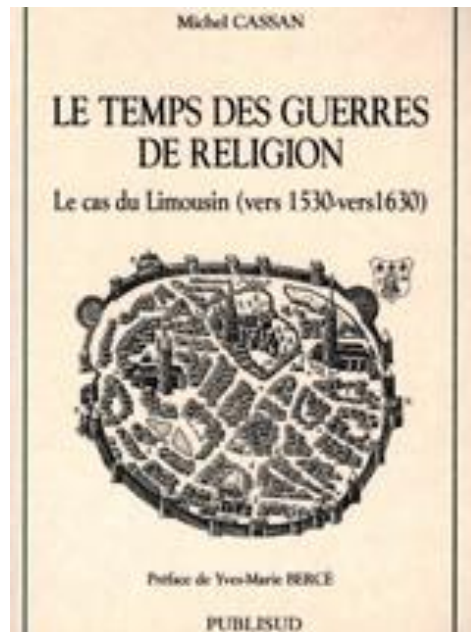
² Michel Cassan, *Le Temps des guerres de religion : le cas du Limousin vers 1530-vers 1630*, préface de Yves-Marie Bercé, Paris, Publisud, 1996.

historien. Les situations de crise et de sorties de crise – et les guerres de Religion qui sont une guerre civile peuvent être qualifiées de crise au long cours, me semble-t-il – interrogeaient particulièrement ma volonté de compréhension. Les positions historiographiques alors établies sur l'émergence de la Réforme protestante à la fin des années 1580 et au début des années 1590 ont été bousculées par la thèse de Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu*³. Sa thèse remet en cause l'interprétation notamment développée par Jean Delumeau dans plusieurs de ses ouvrages et présente dès sa synthèse de 1965, *Naissance et affirmation de la Réforme*. Delumeau considère que l'idée et l'idéal de réforme interne de l'Église et du clergé catholique sont permanents et que l'Église a perçu la grande angoisse des fidèles au XVI^e siècle et a tâché d'y répondre en promouvant avec vigueur notamment le culte marial, le culte des saints, la sociabilité des confréries et le recours aux indulgences. Denis Crouzet fait également un pas de côté par rapport à une thèse présente en fait dès le XVII^e siècle. Celle-ci faisait de la Réforme protestante une réponse aux abus du clergé, à la déliquescence de l'Église appelant à la refondation d'une Église renouant avec le modèle de l'Église primitive⁴.

À l'échelle du Limousin qui couvrait deux diocèses – un très vaste, celui de Limoges, et un modeste, celui de Tulle – j'ai évité une narration des événements ou de leurs représentations et cherché à écrire une histoire « par le bas » des affrontements sociaux engendrés par le facteur confessionnel, parfois doublé de préoccupations politiques. La mise en forme de la recherche a été organisée à partir de moments précis de la période – la Saint-Barthélemy, la Ligue par exemple –, de lieux particulièrement traversés par le conflit – Limoges en 1589 – ou par sa résolution et l'invention de ce qu'aujourd'hui l'on appelle « le vivre ensemble » et qui était la cohabitation apaisée des adversaires de la veille, les catholiques et les protestants dans les villes du Bas-Limousin ou les villages de la vicomté de Rochechouart. L'un des apports de cette étude fut de mettre en lumière la vigueur du municipalisme et de la culture urbaine comme facteurs d'intégration ou d'acceptation d'un sujet de confession autre, en l'espèce réformée et par ce biais, de tenir à distance les violences religieuses. La communauté reconnaissait à tous ses membres le droit de pratiquer le culte qu'ils voulaient, à la condition expresse et restrictive d'en être membres depuis longtemps. L'altérité religieuse était admissible sous condition d'une appartenance attestée à la communauté et interdite aux étrangers, définis comme extérieurs à la collectivité des originaires de la localité. La culture de la ville, l'imaginaire urbain avaient alors plus de vitalité et de consistance dans l'esprit des hommes que la référence à l'État qui promouvait à l'échelle du royaume une politique de pacification rompue lors de la Saint-Barthélemy et de l'édit de Nemours.

³ Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990.

⁴ Cette thèse a été à son tour critiquée. Pour le débat suscité, voir notamment la note critique du spécialiste d'histoire religieuse, Gabriel Audisio, « *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990 », *Revue de l'histoire des religions*, n° 1, 1994, p. 108-116.



Anne Jollet : On pourrait aussi parler du cadre du Limousin et de son historiographie. On sait que le choix des espaces étudiés peut tenir aux hasards de la vie, mais le découpage de cet espace revient à l'initiative du chercheur. Donc quel Limousin pourrait-on dire ?

Michel Cassan : Le choix du Limousin est pour partie un fait d'opportunité ; les affectations professionnelles y eurent leur part et le Limousin fut simplement le territoire où questionner le fait religieux. Mais s'il faut se garder ou ne pas être dupe des effets de reconstitution d'un itinéraire et lui attribuer une cohérence parfaite, il y a tout de même un fil conducteur dans mes centres d'intérêt : le fait religieux, qui est l'événement premier pour les hommes et les femmes du XVI^e siècle, était questionné après un doctorat de 3^e cycle portant sur la fête, les pouvoirs et la société à l'époque moderne à Toulouse, qui succédait à une maîtrise consacrée à un soulèvement de communautés paysannes et rurales dans le Rouergue en 1643. Il y a toujours dans ces études une place prioritaire réservée aux individus et/ou aux communautés, à l'homme du commun et à son dialogue avec les autorités. Quant à l'historiographie du Limousin à la fin du XX^e siècle, pour la période moderne et le champ de recherches que j'abordais, elle était dominée par l'ouvrage d'un chartiste, archiviste, de confession réformée, Alfred Leroux⁵. Homme savant, très sensible au positivisme, il avait rédigé en 1888 d'une plume un brin militante, une Histoire bien documentée de la Réforme dans le Limousin et la Marche.

Anne Jollet : Votre bibliographie témoigne de cet enracinement de chercheur et d'universitaire en Limousin et de votre contribution constante au renouvellement de son histoire : on y retrouve notamment votre rôle dans la publication des Rencontres des historiens du Limousin et votre implication au sein des Presses universitaires de Limoges. Cependant, comme vous venez de le dire, votre thèse s'organise d'abord autour d'une problématique, la dimension structurante du fait religieux dans les sociétés du XVI^e siècle. Elle vous a amené à préciser, notamment, le rôle politique des officiers qui jouent un rôle important dans la reconquête catholique. Ainsi, vous êtes-vous ensuite particulièrement intéressé aux « officiers moyens ». Vous avez dirigé à l'université de Limoges des travaux de

⁵ Depuis cet entretien est annoncée la publication d'une biographie très documentée sur Alfred Leroux : Philippe Forget, *Labeur, conscience et vérité. Alfred Leroux (1855-1921). Archiviste et historien protestant*, Limoges, Pulim, 2016.

master et de thèse sur ce groupe social, organisé un colloque dont vous avez publié les actes en 1998⁶, puis en 2004 un livre collectif témoignant du développement de ces recherches⁷. Nous voudrions vous demander à quels infléchissements correspond l'intérêt pour les « officiers moyens ».

Michel Cassan : Les « officiers moyens », selon le qualificatif avancé d'abord par Jean Nagle, sont professionnellement en position médiane, entre les membres des Cours souveraines et les détenteurs des modestes charges de chancellerie⁸. À de rares exceptions près, leurs charges ne sont pas anoblissantes mais leurs positions les placent aux premiers rangs de la société dans les villes moyennes où ils exercent. Ils furent au XVI^e siècle les relais, les acteurs locaux de la construction de l'État, saisie au niveau de ses fonctionnements concrets.

Anne Jollet : L'étude de ces acteurs des villes moyennes vous conduit à développer des approches prosopographiques. Peut-on revenir sur les voies ouvertes selon vous par la prosopographie ? Quels renouvellements apporte-t-elle à l'histoire sociale ? Comment peut-être aussi inscrire cette problématique dans le débat, maintenant ancien, ordre/classe qui s'est développé dans les années 1960-1970 autour de Roland Mousnier⁹ ?

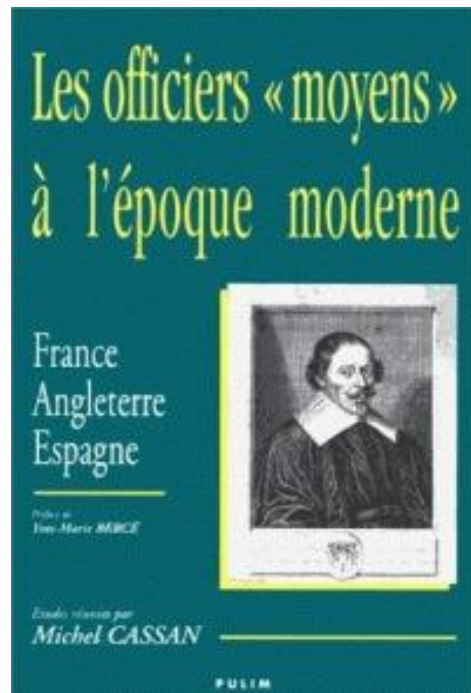
Michel Cassan : Dans les années 1990, le débat entre ordres et classes est alors vieux de trente ans et a eu peu d'effet sur mon travail. Le chantier de recherches sur les « officiers moyens » correspondait à la mise en œuvre de la prosopographie envisagée comme une ressource supplémentaire pour l'analyse sociale. Son application à la période moderne était facilitée et légitimée par l'existence de corps et de communautés.

⁶ Michel Cassan (dir.), *Les Officiers « moyens » à l'époque moderne. France, Angleterre, Espagne*, Limoges, Pulim, 1998.

⁷ Michel Cassan (dir.), *Offices et officiers « moyens » en France à l'époque moderne. Profession, culture*, Limoges, Pulim, 2004.

⁸ Jean Nagle est notamment l'auteur d'une thèse qui a rappelé l'importance des offices dans la vie sociale et politique de la France de l'époque moderne, Jean Nagle, *Le Droit de marc d'or des offices : tarifs de 1583, 1704, 1748*, préface de Daniel Roche, Genève, Droz, 1992. Il a publié récemment une synthèse sur cette question cruciale, Jean Nagle, *Un Orgueil français. La vénalité des offices sous l'Ancien Régime*, Paris, Odile Jacob, 2008.

⁹ Pour préciser les termes de ce débat autour des moteurs des transformations sociales de l'époque moderne, la bibliographie des années 1960 est importante. Elle s'organise autour des travaux de Roland Mousnier s'opposant aux lectures libérales du XIX^e siècle et marxistes du XX^e siècle sur le développement de la bourgeoisie comme facteur de déstabilisation des sociétés d'ordres. Voir notamment Roland Mousnier, Jean-Pierre Labatut, Yves Durand, *Problèmes de stratifications sociales. Deux cahiers de la noblesse pour les états généraux de 1649-1651*, Paris, Puf, 1965 ; Roland Mousnier, *La Vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, Presses Universitaires de France, 1971 ; Robert Mandrou, *Classes et luttes de classes en France au début du XVII^e siècle*, Messine-Florence, G. d'Anna, 1965 ; Ernest Labrousse, Daniel Roche (dir.), *Ordres et classes. Colloque d'histoire sociale*, Actes du colloque de l'ENS de Saint-Cloud, 24-27 mai 1967, Paris-La Haye, Mouton, 1973.



Les gains de la recherche prosopographique sont bien connus, ses limites également. Le bilan, souvent en demi-teinte de cette méthode qui parfois ne peut aller au-delà d'une quête généalogique masculine et patrilinéaire, a contribué à des réflexions de plus en plus aiguës comme l'illustre la livraison d'*Hypothèses* en 2015¹⁰. En sus de la prosopographie, des études de trajectoires individuelles me paraissent souhaitables. La *microstoria* m'a semblé et me semble toujours une voie d'investigations à emprunter, à condition de dépasser la question insoluble et en partie fautive de la représentativité du cas. La mise en œuvre des deux méthodes, la prosopographie et la *microstoria*, exigent comme la plupart des recherches mais sans doute plus que d'autres, des sources abondantes, souvent à inventer pour la *microstoria*. Elles réclament beaucoup de temps et le rapport entre le temps investi et les résultats produits est un des plus faibles du travail historique, ce qui n'est pas en phase avec les demandes actuelles des organismes d'évaluation. Sans doute est-ce un constat trivial, mais cela a freiné la mise en application du projet de la *microstoria* connu par des textes d'Edoardo Grendi, Carlo Ginzburg et, en France, le fort soutien de Jacques Revel, par exemple¹¹.

¹⁰ Numéro thématique « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », coordonné par Pierre-Marie Delpu et Guillaume Quashie-Vauclin, de la revue *Hypothèse. Travaux de l'école doctorale d'histoire de Paris I-Panthéon-Sorbonne*, n° 1, 2015, p. 264-342.

¹¹ L'œuvre d'Edoardo Grendi, dont l'apport à l'histoire sociale de la première modernité a été très important, est trop peu connue en France du fait de la rareté des traductions en français. Il est l'un des historiens qui, inspiré notamment par l'historien marxiste anglais Edward P. Thompson, est passé de l'étude des dynamiques sociales à partir des groupes sociaux, des classes, à l'étude « micro », permettant notamment de nouvelles articulations du social et du culturel. En français, on peut lire néanmoins à ce sujet : Edoardo Grendi, « Micro-analyse et histoire sociale », *Écrire l'histoire*, n° 3, printemps 2009. Comme ceux plus connus en France de Carlo Ginzburg ou de Giovanni Levi, ces travaux s'inscrivent dans le changement d'échelle de l'approche historique développée sous le nom de « *microstoria* » en Italie, de « micro-histoire » en France quelques années plus tard. Carlo Ginzburg a été traduit en français au début des années 1980 et a de ce fait pris place dans les débats historiographiques français de ces années. Voir notamment, Carlo Ginzburg, *Les Batailles nocturnes : sorcellerie et rituels agraires en Frioul, XVI-XVII^e siècle*, Lagrasse, Verdier, 1980. Il s'agit de la traduction de *I Benandanti-stregoneria e culti agrari tra Cinquecento e Seicento*, livre publié en Italie en 1966. La même année, est publié en français, *Le Fromage et les vers : l'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, Paris, Flammarion, 1980. Il s'agit de la traduction de *Il Formaggio e i vermi : il cosmo di un mugnaio del'500*, Torino, G. Einaudi, 1976. Le livre, notamment du fait du rôle de passeur de Jacques Revel, a eu un grand retentissement et a beaucoup contribué à populariser le concept de « *microstoria* » dans l'horizon historiographique en France. *Les Batailles nocturnes* ont

Anne Jollet : Quels prolongements voyez-vous aujourd'hui de ces approches prosopographiques dans l'histoire moderne en particulier ?

Michel Cassan : Il me semble qu'une articulation, une complémentarité ou un croisement entre une étude prosopographique d'une communauté et de l'un de ses membres ou de l'une de ses familles serait à tenter pour enrichir les approches méthodologiques de l'histoire sociale. À défaut, je pense qu'il faut privilégier l'histoire sociale nominative si les gisements archivistiques et documentaires l'autorisent.

Anne Jollet : Une partie de vos travaux récents est associée aux réflexions sur l'apport heuristique des archives du for privé. Nous pensons en particulier à l'ouvrage publié en 2010 *Écritures de famille, écritures de soi*¹² et aux deux chapitres que vous avez donnés à l'ouvrage collectif intitulé *Les Écrits du for privé du Moyen Âge à 1914*¹³, fruit d'un GDR du même nom dont vous étiez co-fondateur. Pouvez-vous revenir sur la fabrication de cette nouvelle archive et nous dire à quelles interrogations nouvelles elle permet selon vous de répondre ? Qu'apporte-t-elle en termes d'analyse de la société ? Ne traduit-elle pas une passion sociale renouvelée pour les élites en contraste avec une tradition d'histoire sociale appuyée sur une lecture de la société vue « d'en bas » ?

Michel Cassan : Les archives du for privé ont été redécouvertes il y a une douzaine d'années en France et qualifiées ainsi par acceptation de l'expression proposée par Madeleine Foisil il y a déjà plusieurs décennies dans l'*Histoire de la vie privée*¹⁴. Elles sont désignées sous la dénomination de « livres de familles » ou « *ricordanze* » en Italie, « *Egodokument* » en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Suisse. En France, on a ainsi abandonné l'expression de « livre de raison » héritée de Frédéric Le Play et du XIX^e siècle pour « écrits du for privé » et, secondairement, « ego-documents ». Ce sont des textes qui ont en partage d'être des écrits personnels, destinés à un horizon familial même si la partie généalogique peut être présentée à des institutions pour attester d'une date de naissance et de l'âge d'un individu. Ces écrits ont d'abord été convoqués à des fins illustratives, pour donner un peu de chair à des propos synthétiques sur des thèmes généraux et variés comme les épidémies, la violence d'État, l'histoire de l'environnement ou la guerre. Ce registre est aujourd'hui moins fréquenté, et les études concernent davantage la matérialité des écrits et les effets de sens qui en découlent, leur dimension mémorielle personnelle et familiale également. Depuis peu, la teneur des textes est mobilisée pour des études sur la santé, les émotions, la douleur, le corps et l'écriture de soi. Cependant, ces approches me semblent trop transparentes, trop confiantes dans une source dont le statut s'avère plus complexe que ce qu'accrédite l'historiographie. Ce sont des textes qui privilégient une écriture masculine, celle des chefs de famille, d'adultes, qui

été rééditées dès 1984, *Le Fromage et les vers* en 1993, expression du succès de ces lectures. On peut aussi constater qu'il n'y a pas eu de nouvelles éditions en français depuis plus de vingt ans. Concernant l'apport de la *microstoria*, mentionnons aussi l'œuvre capitale de Giovanni Levi, *Le Pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, préface de Jacques Revel, Paris, Gallimard, 1989 (traduction de Giovanni Levi, *L'Eredità immateriale : carriera di un esorcista nel Piemonte del Seicento*, Turin, Einaudi, 1985).

¹² Michel Cassan (dir.), *Écritures de famille, écritures de soi (France-Italie, XVI^e-XIX^e siècles)*, Limoges, Pulim, 2010.

¹³ Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Les Écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914*, Paris, CTHS, 2014. Et en particulier le chapitre 3 « Une typologie des écrits du for privé », avec Christine Nougaret, p. 69-99, et le chapitre 5, « Écrits du for privé et événements », p. 129-163.

¹⁴ Madeleine Foisil, « L'écriture du for privé », dans Philippe Ariès, Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 3, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1985, p. 331-369.

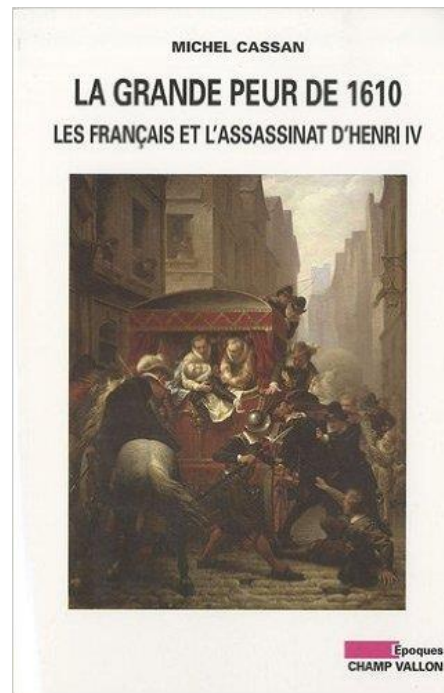
résident surtout dans des villes de petite ou moyenne taille et appartiennent aux élites avec, de plus, une surreprésentation de la minorité religieuse protestante, un fait qui, par ailleurs, gagnerait à être interrogé dans une démarche comparative européenne. Il faut aussi relever l'entrée en écriture de nombreux artisans et de paysans au XVIII^e siècle qui est un aspect encore peu étudié, propre à atténuer la vision d'une écriture élitaires uniquement. En outre, il serait utile de reprendre le dossier des écrits féminins au XVIII^e siècle qui sont de plus en plus nombreux, avant l'explosion de l'écriture bien connue des jeunes filles au XIX^e siècle.

Gaëlle Tallet : Par ailleurs, je voudrais vous demander quelle place ont joué des sciences et disciplines dites « auxiliaires » de l'histoire dans les travaux que vous avez réalisés. Je pense en particulier à l'importance que me semble avoir eu la géomatique dans votre livre sur la grande peur de 1610 et sur la diffusion de la nouvelle de la mort du roi Henri IV dans les provinces du royaume. Il y a beaucoup de cartes, qui ne sont pas seulement des illustrations, mais dont la conception a sans doute joué un rôle moteur dans l'élaboration de la réflexion.



Michel Cassan : Les cartes, vous avez raison, ne sont pas strictement illustratives ; elles permettent une visualisation assez fine d'un fait global, en le saisissant à l'échelle du pays. Des prolongements avaient été envisagés en intégrant les pays européens. Cela a été abandonné en raison du nombre limité de villes bien renseignées, les capitales essentiellement. La géomatique a permis de dresser de multiples cartes très lisibles qui sont des projections linéaires avec des lignes isochrones. Elles traduisent la collecte des informations obtenues grâce à un tour de France des dépôts d'archives départementales et communales et une plongée dans des registres de délibérations tenues durant l'année 1610.

Anne Jollet : Pour finir, pourriez-vous nous dire quelques mots sur la façon dont vous voyez la place de la première modernité, voire de l'époque moderne dans son ensemble, dans les historiographies étrangères aujourd'hui ? Dans quels sens voyez-vous des évolutions des problématiques ? Et aussi peut-on encore repérer des différences importantes correspondant aux cadres nationaux ou bien allons-nous vers une histoire mondialisée ?



Michel Cassan : La question est ample et il est difficile d’embrasser des évolutions globales dans un monde où les historiens sont nombreux et très divers. On peut repérer néanmoins un partage entre des synthèses portant sur une histoire « mondialisée » et rédigées par quelques enseignant-e-s et chercheur-euse-s chevronné-e-s, des recherches de débutant-e-s dépassant des cadres nationaux ou provinciaux ou entreprenant une histoire à cheval sur deux ou trois pays, tandis que d’autres chercheur-euse-s tâchent de répondre à une question thématique à l’échelle d’un pays. Il se peut que cette tripartition croise, au moins pour ces deux derniers termes, les possibilités de recherches offertes à de jeunes collègues par les institutions françaises à l’étranger – Italie, Espagne, Grande-Bretagne notamment – et les appels à projets européens. Il me semble que les horizons des jeunes chercheur-se-s sont plus amples et bien moins nationaux que par le passé, même assez proche. Il faut également intégrer à la réflexion l’apport des ressources en ligne, les facilités d’échanges immatériels entre chercheurs, les colloques aujourd’hui innombrables qui dynamisent la recherche et, au moins, multiplient les occasions de rencontres entre chercheurs. Quant aux thématiques de recherches, à côté de sujets repris à nouveaux frais, tels que la violence, les mobilités, les circulations de savants ou de voyageurs, l’autorité, la politisation, émergent ou s’affirment des sujets neufs, issus des grandes interrogations du temps, comme la communication politique, l’histoire environnementale, l’histoire du genre et celle des émotions.

Travaux parus

Jean Boutier, Michel Cassan (dir.), *Les Imprimés limousins, 1788-1799*, Limoges, Pulim, 1994.

Michel Cassan, *Une famille briviste au XVI^e siècle : le livre des Malliard*, Treignac, les Monédières, 1996.

Michel Cassan, *Le Temps des guerres de Religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996.

Numéro thématique, « Élités militaires et élités judiciaires aux XVI^e et XVII^e siècles », *Annales du Midi*, n° 213, janvier-mars 1996 et l'article « Pour une enquête sur les officiers "moyens" de la France moderne », p. 89-112.

Michel Cassan (avec Patrick Cabanel), *Les catholiques français du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Nathan, 1995, p. 5-55.

Michel Cassan (dir.), *Les Officiers « moyens » à l'époque moderne. France, Angleterre, Espagne*, Limoges, Pulim, 1998.

Michel Cassan, *L'Europe au XVI^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1999.

Michel Cassan, « Les Antiquitez d'Agen par Jean Darnalt », dans *Actes du colloque Monluc, d'Aubigné. Deux épées, deux plumes*, organisé par la Société française d'étude du seizième siècle et le Centre Matteo Bandello d'Agen les 4-6 octobre 1966, Paris-Agen, 1999, p. 27-45.

Michel Cassan, « L'activité du présidial de Limoges (fin XVII^e siècle- fin XVIII^e siècle) Officiers « moyens » (I), 2000, *Cahiers du Centre de Recherches historiques-EHESS*, n° 23, 2000, p. 29-48.

Michel Cassan, « Officiers moyens, officiers seigneuriaux : perspectives de recherche », *Officiers moyens (II)*, *Cahiers du Centre de Recherches historiques-EHESS*, n° 27, 2001, p. 71-86.

Michel Cassan, Noël Landou, *Ecrits de Jean-Baptiste Alexis Chorllon président au Présidial de la Haute-Marche au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2002.

Michel Cassan (dir.), *Offices et officiers moyens en France à l'époque moderne. Profession, culture*, Limoges, Pulim, 2004.

Michel Cassan, « La réduction des villes ligueuses à l'obéissance », *Nouvelle Revue du XVI^e siècle*, n° 1, 2004, p. 159-174.

Michel Cassan, « Limousin. Départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne », dans Gilles Feyel (dir.), *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution 1789-1799. La presse départementale*, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, Ferney-Voltaire, 2005, t. 1, p. 279-292.

Michel Cassan, *La France au XVI^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2005 (rééd. revue et corrigée en 2015).

Michel Cassan, « Le soulèvement des Croquants du Périgord et du Limousin vu par Loys Guyon (1596) », dans Bernard Barbiche, Jean-Pierre Poussou et Alain Tallon (dir.), *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2005, p. 569-582.

Michel Cassan, « Un chanoine et ses livres », dans Anne-Marie Cocula et Josette Pontet (dir.), *Sous le sceau des réformes : entre continuité et rupture. Mélanges offerts à Philippe Loupès*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 211-222.

Michel Cassan, « Un officier "moyen" aux bains : Pierre Robert et les fontaines d'Availles au XVII^e siècle », dans Frédéric Chauvaud, Jacques Péret (dir.), *Terres marines. Etudes en hommage à Dominique Guillemet*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 197-206.

Michel Cassan (dir.), *Les Sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle*, Paris, Sedes, 2006.

Michel Cassan, « La capitation : une source valable pour la pesée des offices et des officiers », Officiers « moyens » (III), *Cahiers du Centre de Recherches historiques-EHESS*, Paris, 2006, p. 73-86.

Michel Cassan, « Les dépenses d'un officier « moyen » sous Louis XIV », dans *Mélanges offerts au professeur Maurice Gresset. Des institutions et des hommes*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 197-208.

Michel Cassan, « Le verbe d'un officier « moyen » de justice : les harangues de l'avocat du roi au siège présidial de Rodez durant le règne de Louis XIV », dans Hugues Daussy, Frédérique Pitou (dir.), *Hommes de loi et politique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 127-142.

Michel Cassan, « Une histoire de l'Aquitaine » manuscrite d'après un officier « moyen » de justice au XVII^e siècle », dans Jean Mondot, Philippe Loupès (dir.), *Provinciales. Hommage à Anne-Marie Cocula*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 217-228.

Michel Cassan, *La grande peur de 1610. Les Français et l'assassinat de Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

Michel Cassan (dir.), *Écritures de famille, écritures de soi (France-Italie, XVI^e-XIX^e siècles)*, Limoges, Pulim, 2010.

Michel Cassan, « Conclusion », dans Michel De Waele (dir.), *Lendemain de guerre civile : réconciliations et restaurations en France sous Henri IV*, Québec, Presses de l'université Laval, 2011, p. 245-259.

Michel Cassan, « La guerre en discours : l'année 1589 en France », dans Jérémie Foa, Paul-Alexis Mellet (dir.), *Le Bruit des armes. Mises en formes et désinformations en Europe pendant les guerres de Religion, 1560-1610*, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 259-276.

Michel Cassan, « Guerres de Religion, pacification, réconciliation », dans Franck Collard, Monique Cottret (dir.), *Conciliation, réconciliation aux temps médiévaux et modernes*, Nanterre, Presses universitaires de Paris-Ouest, 2012, p. 119-139.

Michel Cassan, « Les multiples vies de Bernard Bardou de Brun », dans Fabien Salesses (dir.), *Le bon historien sait faire parler les silences. Hommages à Thierry Wanegffelen*, Toulouse, Méridiennes, 2012, p. 193-206.

Michel Cassan, « Croire la parole politique au moment de l'assassinat d'Henri IV », dans Monique Cottret, Caroline Galland (dir.), *Croire ou ne pas croire*, Paris, Kimé, 2013, p. 297-314.

Michel Cassan, « Une typologie des écrits du for privé » (avec Christine Nougaret) et « Écrits du for privé et événements », dans Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Les Écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914*, Paris, CTHS, 2014, respectivement p. 69-99 et p. 129-163.

Michel Cassan, « Écriture de l'événement, récit de soi dans les écrits du for privé », dans Isabelle Luciani (dir.), *Récit de soi, présence au monde*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2014, p. 43-60.

Michel Cassan, « Métairies et circulation de l'argent en Périgord au XVIII^e siècle d'après le « livre de raison » d'un curé père de famille et propriétaire foncier », dans Jacqueline Hoareau-Dodinau (dir.), *Ruralités. Des terres, des dieux et des hommages. Hommage à Jean Tricard*, Limoges, Pulim, 2015, p. 325-344.

À paraître fin 2016-début 2017 :

« Engagements et appartenances : les vies des magistrats Etienne de Lestang (1510-1581) et Antoine de Lestang (1541-1623) », dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, numéro de fin 2016 ou premier de 2017.

« La fragilité des Ligues provinciales, Poitou, Périgord, Limousin, Velay », dans Serge Brunet (dir.), *Les Ligues catholiques dans la France des guerres de Religion v. 1576-1598*, Paris, Garnier, 2016.

« Entre histoire et mémoire : la prise et l'occupation de Tulle (1585-1586) par le vicomte de Turenne », Martine Acerra (dir.), dans *Mélanges en l'honneur du professeur Guy Saupin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

« Récits de vie et rapport au Monde : l'écrit d'un magistrat moyen sous Louis XIII », dans Caroline Galland (dir.), *Mélanges en l'honneur de Monique Cottret*, Paris, Kimé, 2017.

Direction de « Oiseaux de malheur », *Parlement(s). Revue d'histoire politique*, n° 1, 2017.